ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

COTOREP

Question écrite n° 48552

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les problèmes administratifs que rencontrent les personnes handicapées de manière irréversible. Il lui cite l'exemple d'un habitant de sa circonscription dont le fils, paraplégique depuis un accident de deux-roues survenu en janvier 2004, n'a pu, à ce jour, obtenir sa carte d'invalidité. Celle-ci est pourtant indispensable pour bénéficier d'une aide à domicile pour les nombreuses tâches qu'il ne peut accomplir en fauteuil roulant, pour passer le permis spécial, pouvoir se garer sur les places réservées, bénéficier des aides de l'AGEFIPH auxquelles il a droit pour acheter et faire adapter une voiture et auxquelles son employeur peut prétendre pour adapter ses locaux, etc. Il lui demande donc si elle entend prendre des mesures destinées à améliorer les délais d'obtention de la carte d'invalidité et, si oui, dans quels délais.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48552
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7896